



**Commission de l'autonomie de la  
personne et de la silver économie**

**73010 - Délégation des aides à  
la pierre pour le logement social**

**PDH- Proposition d'attribution de subvention  
à DOMIAL ESH pour l'adaptation de logements  
sociaux à BOUXWILLER et SAVERNE**

**Rapport n° CP/2017/479**

**Service gestionnaire :**

L520 - Service Développement du logement social

**Résumé :**

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière présentée par DOMIAL ESH concernant les travaux d'adaptation au handicap et/ou à la perte d'autonomie de logements locatifs sociaux dans le cadre du dispositif départemental d'aide à la réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Par délibération du 25 juin 2007, le Conseil Général a décidé d'expérimenter avec deux bailleurs sociaux (CUS-HABITAT et OPUS67) un dispositif de soutien à l'adaptation de logements sociaux à la perte d'autonomie et/ou au handicap. Ce dispositif, mis en place à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007, a été élargi progressivement à 17 opérateurs HLM qui ont conclu une convention avec le Département.

La subvention départementale s'élève à 75 % des travaux d'adaptation de ces logements, plafonnée à 2 300 € sur le territoire de l'Eurométropole et à 4 000 € sur le reste du territoire départemental.

Il s'agit d'un soutien départemental spécifique à ces bailleurs HLM qui réalisent des travaux de réhabilitation de leur parc ou d'aménagement de logements intégrant des équipements pour le maintien à domicile de personnes âgées en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap.

Ce dispositif de subvention a vocation à intervenir dans le cadre d'une opération financée dans le cadre d'une PALULOS (Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et Occupation Sociale) ou éligible à la PALULOS, ainsi que dans le cadre d'une opération de construction neuve financée en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), lorsque ces travaux vont au-delà de ce qu'impose la réglementation

La Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé le 2 mai 2016 de conclure une convention avec le groupe DOMIAL ESH relative à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et/ou handicap.

Dans ce cadre, la réhabilitation d'un logement directement adapté au handicap, sous réserve du respect d'un cahier des charges adopté par le Département, ouvre la possibilité d'attribution d'une subvention maximale de 4 000 €.

Les travaux pris en compte pour le calcul de la subvention départementale sont ceux qui sont éligibles à la subvention de l'Etat (PALULOS).

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à DOMIAL ESH une subvention d'un montant de 4 666,48 € pour l'adaptation de deux logements situés 17, rue Ruth à Saverne et 91, Grand-Rue à Bouxwiller.

4 666,48 € de crédits de paiement seront mobilisés en 2017 pour ces opérations.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Crédits proposés à la CP
REHAPARCPU 2017	R 2017 – PALULOS ORG	950 000 €	747 429,21 €	4 666,48 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer, à DOMIAL ESH, une subvention d'un montant de 4 666,48 € pour l'adaptation de deux logements sociaux au handicap et à la perte d'autonomie à Saverne et à Bouxwiller.*

*Elle approuve par ailleurs en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes du projet de convention d'attribution de subvention et de réservation de logements sociaux joint à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 23/10/17

Le Président,

Frédéric BIERRY